

Moret-Loing-et-Orvanne, le 13 JAN. 2023

Le Président
à
Mesdames, Messieurs les délégué(e)s
du SMICTOM
de la Région de Fontainebleau

Objet : Convocation Comité syndical du 19/01/2023

Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

Je vous prie de bien vouloir assister au prochain Comité Syndical du SMICTOM qui aura lieu le :

JEUDI 19 JANVIER 2023 À 19H00
Maison des Associations—27 rue du Port – Veneux-Les Sablons
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

1/ Points de délibération

- 1/ Installation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, communes d'Avon et La Chapelle-la-Reine
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
- 3/ Élection de deux délégués titulaires amenés à siéger au SMITOM-LOMBRIC
- 4/ Approbation de la modification des statuts du SIREDOM
- 5/ Règlement des dépenses d'investissement
- 6/ Montant de la redevance spéciale pour 2023
- 7/ Tarification des biodéchets pour 2023
- 8/ Mise à disposition de composteurs individuels pour les communes du territoire
- 9/ Autorisation au Président de signer la convention de reprise des biens nécessaires à l'activité de collecte (points d'apport volontaire et bacs) et de modalités d'accès aux déchèteries avec le SMETOM de la Vallée du Loing
- 10/ Autorisation au Président de signer la convention transitoire de traitement des déchets ménagers des communes d'Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses et Ury avec le Syndicat Mixte Beauce Gatinais Valorisation
- 11/ Autorisation au Président de signer l'avenant n°2/2023 au marché de maintenance et livraison du parc de conteneurs (extension des prestations aux communes d'Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses et Ury et ajustement du montant de la livraison et la reprise de modules et de bioeaux dans le cadre des « Défis Zéro Déchets »)
- 12/ Débat d'Orientation Budgétaire 2023

2/ Points d'information

1/ Signature par le Président du marché de gré à gré de collecte des déchets ménagers et assimilés

2/ Avancée de la campagne de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur le territoire

De plus, nous vous remercions de bien vouloir apporter vos stylos personnels pour émarger lors de votre arrivée.

Enfin, bien que le port du masque ne soit plus obligatoire à l'intérieur de la salle de réunion du comité, nous vous prions de continuer à respecter les gestes barrières.

En cas d'impossibilité d'assister à ce Comité Syndical, merci de bien vouloir prévenir votre suppléant.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Pascal Gouhoury
Pascal GOUHOURY

Président du SMICTOM
de la Région de Fontainebleau

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par mail à l'adresse suivante :
administration@smictom-fontainebleau.fr